Bernard ROUX
BR AUDIT CONSULTING
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 30/06/2020

* * * * * * * * * * * *

PRESENTE AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

LIGUE REGIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY

117 Avenue Jean Moulin
83220 – LE PRADET

SIRET : 834 153 132 00024

Le Pradet, le 29/9/21

Henri Mondino
Président

F.F.R
LIGUE SUD PACA
LE PRADET

Bernard ROUX
BR AUDIT CONSULTING
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2020

ASSOCIATION LIGUE REGIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Siège social : 579 Avenue Jean Moulin – 83220 LE PRADET

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association la Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur de Rugby, relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur de votre association sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

✓ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtes dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Comité directeur et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels

Il appartient aux membres du comité directeur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il leur incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ❖ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

❖ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les membres du comité directeur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

❖ Il apprécie le caractère approprié de l'application par les membres du comité directeur de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

❖ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA GARDE, le 25 Novembre 2020

Le commissaire aux Comptes

Bernard ROUX



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	10 853	2 587	8 266	3 076	5 190	168.71
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	176 249	48 724	127 525	134 538	7 013-	5.21-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 377 316	1 022 691	1 354 625	1 441 067	86 442-	6.00-
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	259 677	185 169	74 507	74 671	164-	0.22-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	4 000		4 000		4 000	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations		20 000	20 000-	20 000-		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	20 000		20 000	20 000		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 455		1 455		1 455	
	Total I	2 849 550	1 279 171	1 570 378	1 653 353	82 975-	5.02-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	28 297		28 297		28 297	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	16 121		16 121		16 121	
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 596		2 596		2 596	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	81 536		81 536	92 120	10 584-	11.49-
	Autres créances	413 853		413 853	635 947	222 093-	34.92-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	587 564		587 564	208 611	378 953	181.66
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	24 515		24 515	17 355	7 161	41.26
	Total III	1 154 482		1 154 482	954 032	200 450	21.01
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 004 032	1 279 171	2 724 861	2 607 385	117 476	4.51

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	52 449	358 138	305 689-	85.36-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	249 000	249 000		
	Report à nouveau	764 613	541 495	223 118	41.20
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	167 732	5 759	161 973	NS
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	689 975	629 686	60 288	9.57
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	1 923 769	1 784 079	139 690	7.83
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	80 513	111 784	31 270-	27.97-
	Emprunts et dettes financières divers	409 129	470 470	61 341-	13.04-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 542	66 420	9 122	13.73
	Dettes fiscales et sociales	129 356	88 234	41 122	46.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	60 551	86 398	25 847-	29.92-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	46 000		46 000	
	Total IV	801 092	823 306	22 214-	2.70-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 724 861	2 607 385	117 476	4.51

(1) Dont à plus d'un an — 755 092 — 823 306

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	139 600	182 948	43 349-	23.69-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 118 789	756 506	362 282	47.89
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	42 196	56 308	14 112-	25.06-
Collectes	139 929	178 211	38 282-	21.48-
Cotisations	131 829	166 676	34 847-	20.91-
Autres produits	27 070	60 878	33 807-	55.53-
Total I	1 599 412	1 401 527	197 885	14.12
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17 282	671	16 611	NS
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	28 297-	4 045	32 343-	799.48-
Autres achats et charges externes	682 961	730 560	47 600-	6.52-
Impôts, taxes et versements assimilés	39 502	40 707	1 205-	2.96-
Salaires et traitements	486 752	374 468	112 284	29.98
Charges sociales	156 712	122 087	34 625	28.36
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	111 839	107 860	3 979	3.69
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association		3 600	3 600-	100.00-
Autres charges (2)	6 242	4 251	1 991	46.84
Total II	1 472 991	1 388 250	84 742	6.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	126 421	13 277	113 144	852.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	690	997	306-	30.74-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	690	997	306-	30.74-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	5 103	6 844	1 742-	25.45-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 103	6 844	1 742-	25.45-
2. Résultat financier (V-VI)	4 412-	5 848-	1 435	24.54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	122 009	7 430	114 579	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 521	4 449	19 072	428.68
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 542	28 042	1 500	5.35
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	53 063	32 491	20 572	63.32
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 300	34 127	26 826-	78.61-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	7 300	34 127	26 826-	78.61-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	45 763	1 635-	47 399	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)	40	35	5	14.29
Total des produits (I+III+V+VII)	1 653 166	1 435 015	218 151	15.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 485 434	1 429 256	56 179	3.93
Solde intermédiaire	167 732	5 759	161 973	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	167 732	5 759	161 973	NS